J'en Justifie les Soldats de Chateauvieux

FRC 7464
Case FRC 16448

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS S.-HONORÉ, A PARIS.

RÉPONSE DE COLLOT-D'HERBOIS

à des notes barbares envoyées à divers journaux,

CONTRE LES SOLDATS DE CHATEAU-VIEUX,

Et notamment à celles envoyées par MM. Roucher *et* André Chénier (1) *au journal de Paris;*

Lue à la société, le 4 avril, l'an 4me de la liberté.

Les ambitieux, les intrigans qui, dans le temps, ont préparé, combiné, amené à point l'éternellement horrible affaire de Nancy, ne se sont pas servi de petits moyens.

Ceux qui voulurent ensuite entraîner la majorité de la garde-nationale parisienne à se préparer d'éternels remords, en votant des remercimens à Bouillé, firent agir de violentes, d'empoisonnées séductions.

Les mêmes moyens, les mêmes séductions sont

---

(1) Ce n'est pas *Chénier-Gracchus*, c'est *un autre*, oh! tout-à-fait UN AUTRE.

THE NEWBERRY LIBRARY

employées, aujourd'hui qu'il s'agit de l'arrivée des soldats de Château-Vieux, échappés à leurs bourreaux.

Il y a des gens pour qui une seconde affaire de Nancy seroit une excellente affaire.

Citoyens! voyez comme on cherche à troubler notre joie, notre fête! la joie, la fête du peuple! et terminer celle qu'il prépare aux soldats de Château-Vieux, par une sanglante catastrophe.

Je sais bien que ce ne sont pas cette fois-ci des libellistes à la douzaine que l'on a mis en avant. J'ai dit qu'il sagissoit d'une seconde affaire de Nancy, de faire massacrer les citoyens par les citoyens; c'est un *grand coup :* on ne menagera pas les frais; en de telles occasions on fait les choses largement.

Dans une pareille machination, les mouchards, les feuilles à deux liards restent en arrière. Il faut, snr le premier rang, tout au moins le journal de Paris, et la Gazette Universelle; il faut des *Roucher*, des *André Chénier* pour sonner la charge.

C'est en invoquant l'humanité que ces sycophantes prêchent la persécution et la cruauté; c'est en parlant morale qu'ils prêchent la dépravation. Qu'est-ce que c'est donc que la morale, si ce n'est la justice, la raison, la vérité, c'est-à-dire, tout ce qu'il y a de plus cher au peuple? Et c'est au peuple que les *Roucher* et les *André Chenier* veulent donner des leçons à cet égard; oh! qu'ils viennent plutôt en prendre.

Je répondrai tout à l'heure, pour les soldats de Château-Vieux, à *Roucher*, à *André Chénier* et autres *gens de bien* de cette trempe. Mais je veux d'abord parler aux hommes dont le cœur est bon, et l'ame élevée et sensible, parce que ce sont ceux-là dont je recherche l'estime.

On m'a dit que je montrois trop de passion contre Bouillé, dans l'écrit intitulé : *la Vérité sur les soldats de Château-Vieux*, dont je prie le lecteur de se ressouvenir. Eh bien oui! j'ai

Bouillé en exécration, en horreur. On m'a dit que j'aimois les soldats de Château-Vieux; ah! on a bien dit : oui, je les aime et je les aimerai tant que je vivrai, parce qu'ils seront toujours ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont.

Mais puisque mon amitié est suspecte, ce n'est plus moi; c'est un homme qui ne les aime pas, c'est leur plus sévère accusateur, leur major, *M. Salis Samade* qui va les défendre lui-même.

Je vais citer mot à mot ce que ce major a dit dans un mémoire qu'il fit imprimer incontinent après l'affaire de Nancy (1).

Remarquez qu'on renouvelle aujourd'hui contre les soldats de Château-Vieux, précisément les mêmes imputations qui ont égaré l'assemblée constituante, et qui ont causé tant de meurtres; on affecte de dire, de publier que ces braves soldats ont été *révoltés*, *dilapidateurs de la caisse du régiment*, *assassins des gardes nationales de Metz*, etc. Voyons ce que dit la-dessus l'homme qui leur est le plus contraire, leur major.

Il dit, page 2 du mémoire : *Que les soldats réclamèrent, le* 10 *août, un compte de bois qui leur étoit dû depuis six mois, et reconnu si légitime, que l'état-major n'eut d'excuse, pour avoir retardé le remboursement, qu'en taxant le commissaire des guerres de négligence.* Il dit *que les nommés Emmery et Delisle, grenadiers, ayant été soupçonnés d'avoir rédigé, par écrit, d'autres réclamations pécuniaires, ils furent condamnés, le* 11 *août, à passer dix tours par les courroies, dans une rangée de cent hommes, à avoir les cheveux coupés, et être chassés du régiment.* Il dit *qu'après cette exécution, tous les individus du régiment, officiers et soldats, furent poursuivis par le peuple courroucé, et que la municipalité ne put calmer cette indi-*

(1) Il a été imprimé chez Guillaume Junior, rue de Savoye, n°. 11. On sent bien que le major est fécond en déclamations, en commentaires; mais je cite les *faits* tels qu'il les rapporte, et on ne doit juger que sur les *faits*.

gnation, n'ayant aucun moyen contre le peuple et la garnison réunis.

Veut-on savoir comment l'écrit, qui attiroit une peine si dure aux grenadiers, étoit rédigé ? En voici le préambule, qu'on trouve à la fin du mémoire du major.

Inspirés par des sentimens d'honneur et animés par cette confiance qu'un bon et fidèle soldat doit toujours avoir dans des chefs équitables et généreux, les bas-officiers, caporaux et soldats de Chateau-Vieux observent, etc.

C'est pour avoir tenu ce langage que deux grenadiers ont été passés par les courroies.

Veut-on savoir comment l'état-major a répondu aux plus légitimes réclamations ? Je vais citer l'article IV. Les soldats observoient :

ART. IV. *Que depuis long-temps, l'état-major avoit imposé illicitement un louis par mois sur chaque vivandier, ce qui forçoit ces vivandiers à renchérir leurs boissons et alimens, et tournoit au désavantage du soldat.*

L'état-major répondit :

Que le droit de l'état-major à cet égard provenoit d'un ancien droit que les seigneurs en Suisse font payer à leurs vassaux, qui doivent leur donner la langue des bêtes mortes.

Souvenez vous, citoyens, que c'est en 1789 qu'un état-major de l'armée françoise faisoit cette réponse à des soldats forcés de se fournir aux vivandiers, puisqu'ils étoient en garnison et consignés dans une citadelle.

Venons à l'accusation d'avoir dilapidé la caisse.

Je vois, page 11, qu'après avoir long-temps disputé sur les réclamations, *l'état-major finit par donner un à-compte de vingt-sept mille liv.*, que les soldats acceptèrent, quoique cela ne fît pas la dixième partie de ce qu'ils réclamoient. La caisse ne fut donc pas pillée.

Il est dit ensuite à la page 12, que les soldats, après avoir dépensé libéralement ces

27,000 liv., *vinrent prier eux-mêmes leur commandant de tout oublier, et de reprendre son autorité; que le corps entier prit les armes; qu'il jura fidélité à la nation, à la loi et au roi.* Il faut croire que ce serment avoit été négligé par l'état-major jusqu'alors : et c'est à cet instant où il étoit prêté, qu'on disoit, dans le sein de l'assemblée constituante, que tout étoit en combustion à Nancy, et qu'on surprit le décret du 16 août.

Enfin je vois, page 12, que ce fatal décret du 16 ayant été proclamé à Nancy le 18, *toute la garnison obéit, et que la garde nationale concilia tous les esprits par sa médiation.*

Voyez ensuite les pages 14, 15, 16. Le major convient que tout étant appaisé, l'arrivée de Malseigne excita de nouveaux orages. On lit, page 19, *que Malseigne blessa légèrement trois soldats* (et non pas deux, comme j'avois dit d'abord), *et qu'un d'entre eux, pâle et défaillant, montroit le tronçon ensanglanté de l'épée du général, brisé sur une de ses côtes* (parce qu'il avoit été blessé légèrement), *en demandant vengeance.*

Dans les pages suivantes, l'événement de Lunéville est décrit comme je l'ai décrit moi-même. Le major ajoute seulement, *qu'en rentrant à Nancy, les troupes furent couvertes d'applaudissemens, et que les citoyennes sur-tout se distinguèrent par la manière d'exprimer leur approbation.*

Je demande si ce sont là des caractères de révolte, comme le dit *André Chénier*? Je demande si j'ai été partial en défendant ces malheureux soldats? Ah! bien au contraire! je suis honteux de n'avoir pas dit à leur avantage tout ce que dit le major! Oui, si j'avois dit que les citoyennes les embrassoient, leurs donnoient des couronnes civiques, on auroit bien compris, par cette seule citation, qu'ils étoient innocens.

Enfin, nous arrivons en face de Bouillé, à la journée du 31. Le major dit ici, page 23, que

Bouillé étant arrivé à l'improviste, c'est-à-dire, sans proclamation, *il redemanda Malseigne, avec menace de passer tout au fil de l'épée, si on ne le lui rendoit pas à l'instant.* Il dit qu'*une erreur fatale, reconnue par Bouillé lui-même dans les ordres portés aux régimens, y causa une grande irritation.* Il dit *que, pendant qu'on prenoit des éclaircissemens à cet égard, le régiment de Château-Vieux se mit en marche pour sortir de la ville, ayant le régiment du roi en tête de la colonne; que cette colonne fit halte au moment où on rendoit Malseigne à un détachement des troupes de Bouillé; qu'à peine Malseigne eût dépassé la colonne, on entendit derrière elle une fusillade très-vive et quelques coups de canon; que ce bruit étoit l'effet d'une décharge que* LES GARDES NATIONAUX, BOURGEOIS *et* SOLDATS DE LA GARNISON *venoient de faire sur les troupes de Bouillé, au moment où elles s'étoient présentées; qu'aussitôt* PLUSIEURS BOURGEOIS, *et soldats de la colonne, s'ébranlèrent en criant :* NOUS SOMMES TRAHIS; ON NOUS ATTAQUE EN QUEUE : RENTRONS A NANCY, ALLONS VENGER NOS FRÈRES QUE L'ON ÉGORGE.

Qu'ensuite *le régiment du roi et Mestre-de-Camp rentrèrent dans leur quartier, et Château-Vieux à la citadelle, où l'on eut peine à le retenir, parce qu'il brûloit d'aller aux coups de fusil qu'on entendoit de tous les côtés; qu'enfin* UN GROS PELOTON *ne put pas y tenir; et, emporté par la fureur, courut s'unir à des bourgeois poursuivis et massacrés par les troupes de Bouillé.* (Ces troupes étoient les hussards et Royal Allemand, et non pas les gardes nationales de Metz.)

Je le demande à tous les dignes soldats de l'armée françoise, quel est celui qui n'auroit pas fait ce que fit le *gros peloton* des soldats de Château-Vieux?

Ai-je dit autre chose, encore une fois, que ce que dit le major lui-même?

Hommes sincères ! hommes de probité ! dites-moi actuellement si les soldats de Château-Vieux ont *pillé la caisse du régiment*, *s'ils ont assassiné Désilles*, *s'ils ont assassiné les gardes nationales de Metz ?*... Dites-moi s'ils ne sont pas au contraire les plus sûrs vengeurs de la cause de la liberté ?

Enfin, à la page 29, le major dit qu'à la fin de cette journée et le lendemain, en arrivant à Wik, *il manquoit* 294 *hommes au régiment.* C'est encore la triste vérité que j'ai annoncée. Il en étoit resté 200 sur le champ de bataille, et 64 avoient été ou roués, ou pendus, ou envoyés aux galères. Les autres avoient déserté.

Que direz-vous à tout cela, MM. *Roucher* et *André Chénier*, vous qui irritez encore les esprits contre les soldats de Château-Vieux ?

Ecrivains perfides et fallacieux ! c'est à vous que je parle maintenant, vous qui avez osé outrager les magistrats du peuple, parce qu'ils doivent se trouver au milieu de lui dans cette fête, comme s'ils y étoient jamais déplacés. Je sais bien que cette démarche touchante et paternelle contrarie les projets de ceux qui méditoient le désordre, et cela vous fâche. Vous ne voyez donc pas que cette fête aujourd'hui tient au culte de la Liberté : c'est un hommage rendu à cette Divinité des cœurs brûlans. Son aspect radieux ne vous fait donc rien sentir ! Rhéteurs glacés ! vous faites mine d'être moralistes et sages : votre sagesse est celle des eunuques. Mais au moins, *André Chénier*, prosateur stérile, respecte le peuple producteur et abondant. Au moment où ce bon peuple répare d'incroyables cruautés, de fatales erreurs, au moment où il épanche toute sa compassion, toute sa bienfaisance, tu te permets d'appeler ces généreux mouvemens, de *misérables orgies*, de *scandaleuses bacchanales.* Va, le peuple est plus sage que toi ; il te méprise..... et te pardonne.

Et toi, versificateur Roucher! je conçois qu'un modéré faiseur d'hémistiches ait quelque rancune contre de braves soldats qui n'ont voulu reconnoître d'autre souverain que le peuple. Que peut faire le peuple pour un poète courtisan? Tu avois en poche, peut-être, au 14 juillet 1789, des strophes toutes prêtes pour chanter le triomphe de la cour et le massacre des Parisiens. Ton métier est de célébrer les *Broglie*, les *Bouillé*, les *Lambesc*! voilà tes héros. Mais le peuple, les soldats n'ont jamais échauffé ta verve esclave et prostituée. Egoistes cruels! tous vos mensonges ne pourront ni ôter aux soldats de Château-Vieux la bienveillance nationale, ni empêcher la fête qu'on prépare. Cette fête sera vraiment populaire, c'est-à-dire, simple, expressive, franche et majestueuse. Je connois assez l'esprit des sociétés patriotiques qui la dirigent, pour être assuré qu'elle sera remarquable, sur-tout par le bon ordre, la fraternité et le respect des lois. Et quand elle sera finie, je déclare que je donnerai une marque particulière, non-seulement de ce respect, mais de ma confiance absolue dans ces lois bienfaisantes, en attaquant devant les tribunaux MM. Roucher et André Chénier, comme de lâches calomniateurs.

COLLOT-D'HERBOIS, *défenseur officieux des quarante soldats de Château-Vieux.*

La société a arrêté l'impression, affiche et distribution à la société et aux citoyens des tribunes, dans la séance du 4 avril.

VERNIAUX, *président;* CARRA, *vice-président;* DUCOS *et* SALADIN, *députés à l'assemblée nationale;* GAILLARD, DOPPET DÉPERRET, BOIS, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS,
place du Théâtre Italien.